

Blagnac, questions d'histoire **67**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2024

Jean-Bernard
Caumont
charpentier à Blagnac

p.1

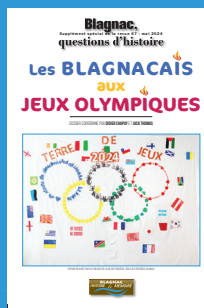
Le mystère du tableau
de Léonard de Vinci
trouvé à Blagnac
fin XIX^e s.

p.17

La famille Astre :
d'une plaque au cimetière
à l'histoire d'une famille
à Blagnac

p.28

supplément
à la revue n°67



La chapelle Saint-Exupère et le cimetière centre de Blagnac : au premier plan, le carré des enfants

Une chanson
pour
Blagnac

Témoignage de
Mimouna Mennal
et portrait de J.P. Sénat

Roumegas :
un quartier
sort de terre

Rendez-vous
Sketchers
au monastère

Jean-Bernard CAUMONT

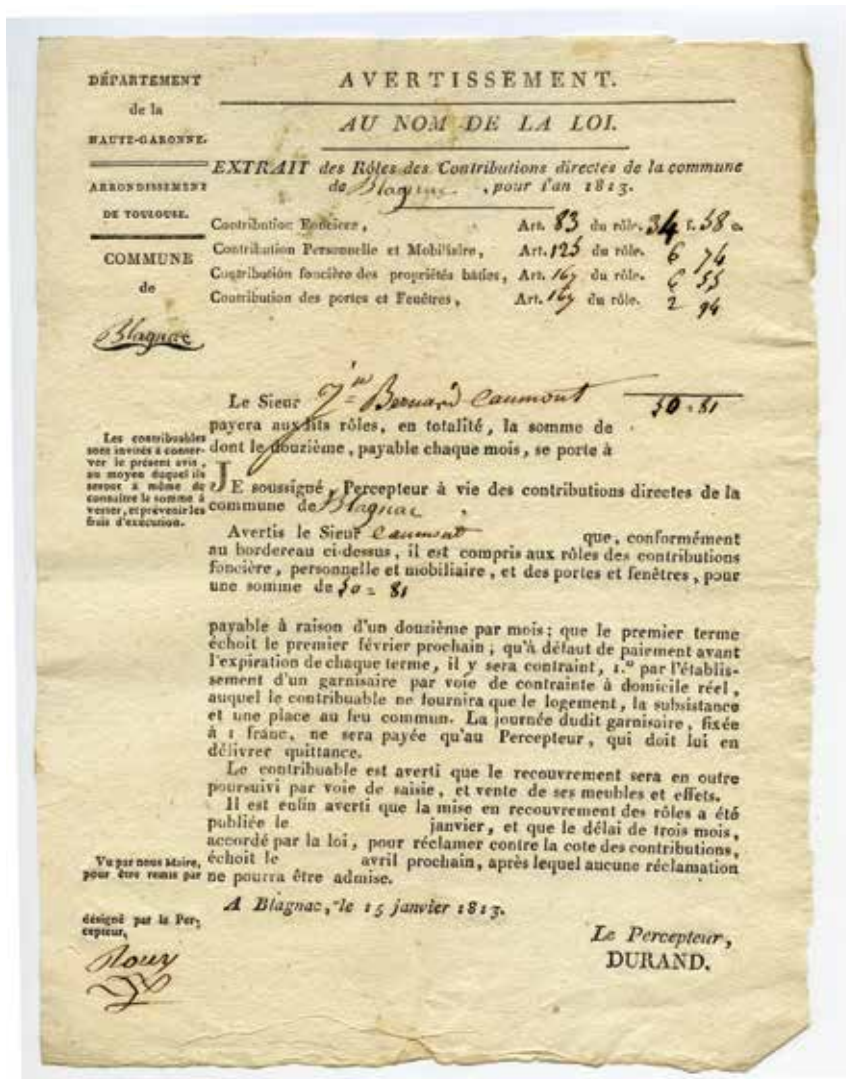
charpentier à Blagnac

par *Christiane Solana*

Quelques avertissements de taxes adressés à un Blagnacais ayant vécu de 1766 à 1840, dans la commune de Blagnac, sont à l'origine de cet article.

Il s'appelait Jean-Bernard Caumont, a connu l'Ancien Régime dans sa jeunesse, a traversé toute la période révolutionnaire et les changements politiques... Il a donc passé les premières années de sa vie au temps des idées fondatrices qui ont conduit la France à la Révolution. Il fait partie du peuple, il devient charpentier et doit, selon nos documents, payer de nombreuses taxes. La famille de cet homme habite la commune depuis longtemps. On peut citer un certain Jean Caumont, inscrit dans la liste des "taillables" dans le livre terrier de 1655 et cité par B. Lavigne dans son livre, "Histoire de Blagnac".

Nous allons tenter de tirer des informations de ces avertissements et nous évoquerons quelques aspects du village de Blagnac à l'époque, la famille de J.B.Caumont, son métier, et les taxes dont il a dû s'acquitter.



Avertissement de paiement de 1813 (Collection BHM)

BLAGNAC AU XVIII^E SIÈCLE

Jean-Bernard Caumont est né à Blagnac le 30 août 1766, et y a vécu jusqu'au 10 février 1840.

En 1762, soit quatre ans seulement avant sa naissance, le nombre de feux dans le village était de 219, ce qui, si l'on compte en moyenne quatre personnes par foyer, donne environ 876 habitants. Entre 1714 et 1782, on dénombre 2973 naissances, 644 mariages et 2654 décès, soit un solde global positif de la population blagnacaise qui passe à 319 feux, une importante augmentation de population. En 1788, un recensement officiel l'établit à 1197 habitants.

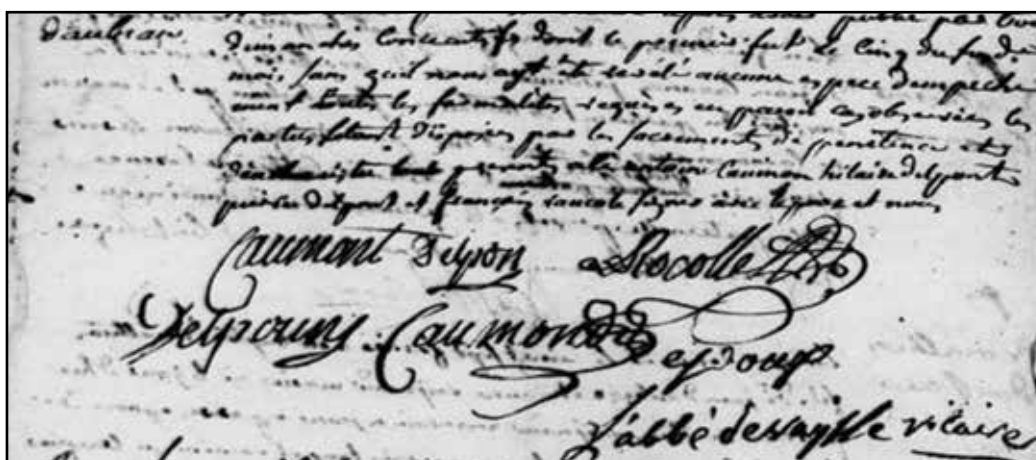
Blagnac était une baronnie qui s'étendait de part et d'autre de la Garonne, avec de belles terres fertiles, selon Guy Eché. Ses possesseurs recevaient les revenus des terres exploitées, exerçaient de nombreux droits féodaux ainsi que des droits de justice.

On y cultivait du froment, du méteil ou mélange de céréales, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du millet, du maïs, des légumes, des vignes. Des animaux étaient élevés pour le travail des champs, la production de lait et de viande.

L'ensemble des travailleurs agricoles était composé de propriétaires exploitant leurs terres de petite ou moyenne superficie, et de maîtres-valets cultivant des terres plus ou moins étendues pour le compte de familles bourgeoises ou nobles qui habitaient souvent à Toulouse.

À cette époque, les problèmes alimentaires affectent toutes les régions de France, dans les classes de travailleurs qui sont soumis à des prélèvements des seigneurs et du clergé (droits seigneuriaux et dîme).

Signatures
de son acte
de mariage
(AM Blagnac)



De nombreux métiers artisanaux étaient pratiqués dans le village sous l'Ancien Régime. Nous pouvons citer les fileurs de lin et de chanvre, les tisserands, les tonneliers, les forgerons, les meuniers, les cordonniers, les charretiers. Dans le domaine du bâtiment, nous retrouvons les charpentiers, les maçons, les tuiliers. Guy Eché précise qu'une enquête de 1782 mentionne deux tuileries à Blagnac.

Un boucher abattait lui-même les bêtes dans un petit bâtiment situé près de la porte de Garonne. Travaillaient également dans le village un boulanger, des quincailliers, et des marchands en huile, poivre, morue, savon, chandelles et autres marchandises, qui prirent plus tard le nom d'épiciers. Il existait également quelques cabaretiers. De nombreuses femmes exerçaient le métier de blanchisseuses. Parmi les catégories sociales les plus représentées, les brassiers, des hommes ou des femmes qui louaient leurs bras pour travailler, le plus souvent au jour le jour.

L'instruction n'était pas très répandue dans le village, comme ailleurs bien sûr. La plupart des Blagnacais ne savaient ni lire ni écrire. Bertrand Lavigne signale que même certaines personnalités du village ne savaient pas signer. En revanche, Jean-Bernard Caumont, lui, savait bien signer son nom comme il l'a fait sur son acte de mariage en 1789 : il signe « Caumont époux ».

IDÉES NOUVELLES

Les idées nouvelles avaient été émises par Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, philosophes dits des Lumières, qui avaient critiqué la monarchie absolue, la société d'ordres et l'Église. Ils défendaient l'idée que les hommes sont égaux en droits, et qu'il fallait donc construire une égalité de fait.

Selon eux, les hommes sont libres de penser, de parler, d'écrire. Les privilèges de quelques-uns doivent disparaître, ainsi que les injustices sociales, le pouvoir arbitraire, l'intolérance sur le plan religieux.

Les préjugés doivent être combattus et il est important d'ouvrir le savoir au plus grand nombre. L'idée que les inégalités ne sont pas naturelles doit triompher. La propriété privée, le travail contraint ont permis à une petite partie de la population de dominer et d'exploiter l'autre partie. Il faut modifier ce système social au prix de la remise en cause de la domination dynastique.

Les Français accéderont à l'idée de l'appartenance à une communauté nationale, qui aura sa fête le jour anniversaire de la prise de la Bastille et ils se battront pour défendre la nation.

Les inégalités n'ont pas disparu d'un jour à l'autre, mais les réalités politiques ont pris la voie du changement. Jean-Bernard Caumont a grandi au plus fort de ce débat.

LA FAMILLE DE JEAN-BERNARD CAUMONT

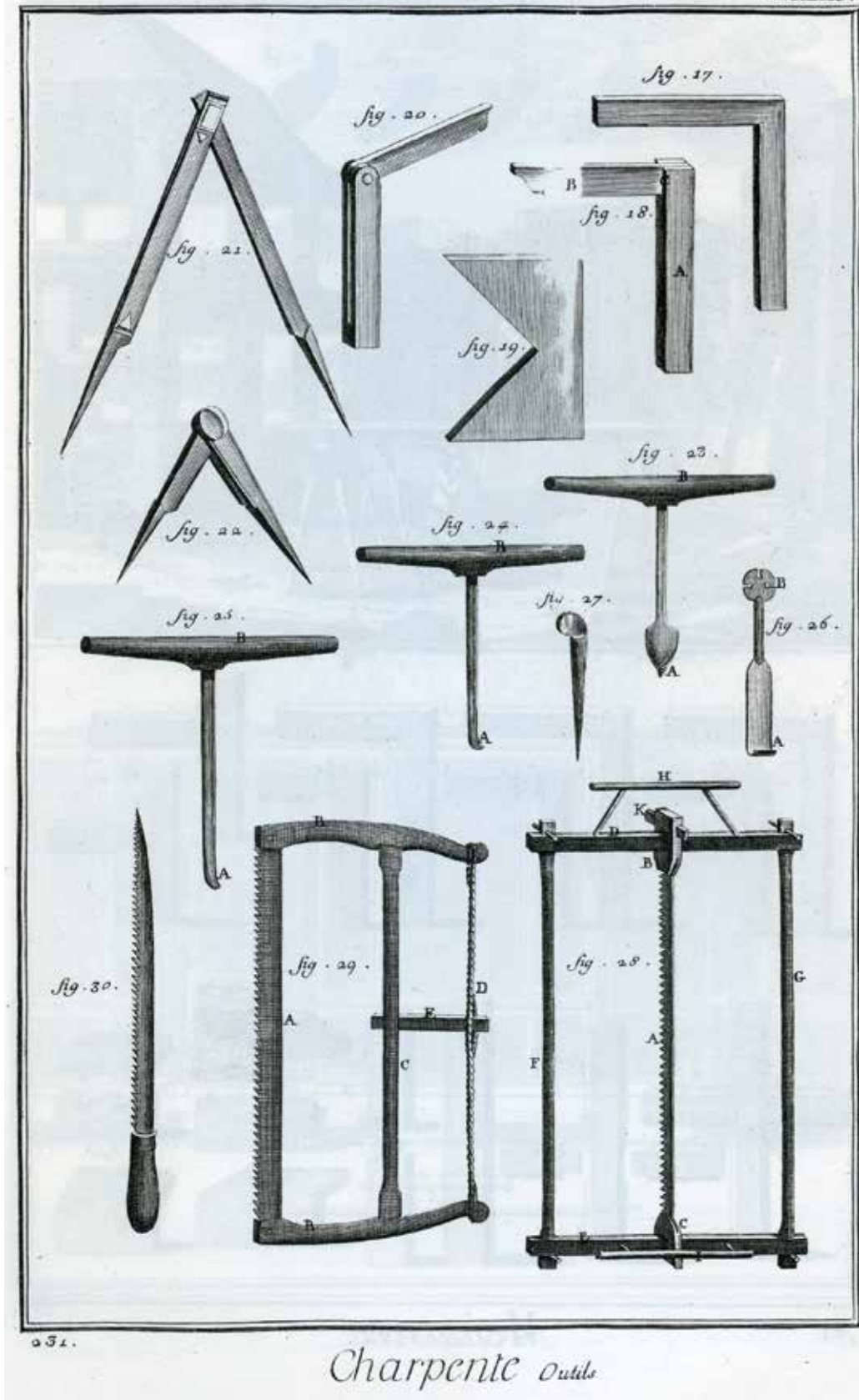
Le père de Jean-Bernard, Bertrand Caumont, charpentier de métier, a épousé Gabrielle Laux, de Blagnac également, avec laquelle il a eu sept enfants, nés dans le village :

- Jean Caumont, né le 28 décembre 1749
- Hilaire Caumont, né le 19 février 1752
- Marguerite Caumont, née le 29 décembre et mariée à Pierre Delpont
- Etienne Caumont, née en 1756
- Toinette Caumont, née en 1758 et mariée le 5 février 1782 à François Rocolle, lui-même né le 25 février 1760
- Catherine Caumont, née en 1761
- Jean-Bernard Caumont, né le 30 août 1766, marié le 28 avril 1789 avec Marie Daubian, née à Blagnac d'André Daubian et de Jacqueline Delpech, et décédée le 25 mars 1837

Jean -Bernard Caumont et Marie Daubian ont eu quatre enfants :

- Gabrielle, née en 1791
- Marguerite, née le 12 août 1793 et mariée le 28 mars 1816 avec Georges Laux, né le 19 février 1797
- François, né le 14 juillet 1795 et marié à Blagnac le 9 août 1824 avec Antoinette Bosc, né le 4 avril 1803 (Ils eurent une fille à Blagnac le 2 novembre 1826, nommée Antoinette Caumont.)
- Hilaire Caumont, né le 8 octobre 1797 à Blagnac et marié, toujours dans le même

Les outils
du charpentier
(encyclopédie
universelle
de Diderot)



village à Jeanne Montassel, née le 27 février 1805 (Ce dernier couple aura, le 15 février 1827, un enfant dont le nom est aussi Jean-Bernard Caumont, comme son grand-père.)

La majorité s'atteignait alors à vingt-cinq ans. Il a donc été majeur en 1791, année de la première Constitution française. Il avait connu l'Ancien Régime, société basée sur l'inégalité des classes. Sa famille appartenait au Tiers-État, qui gagnait sa

subsistance par le travail.

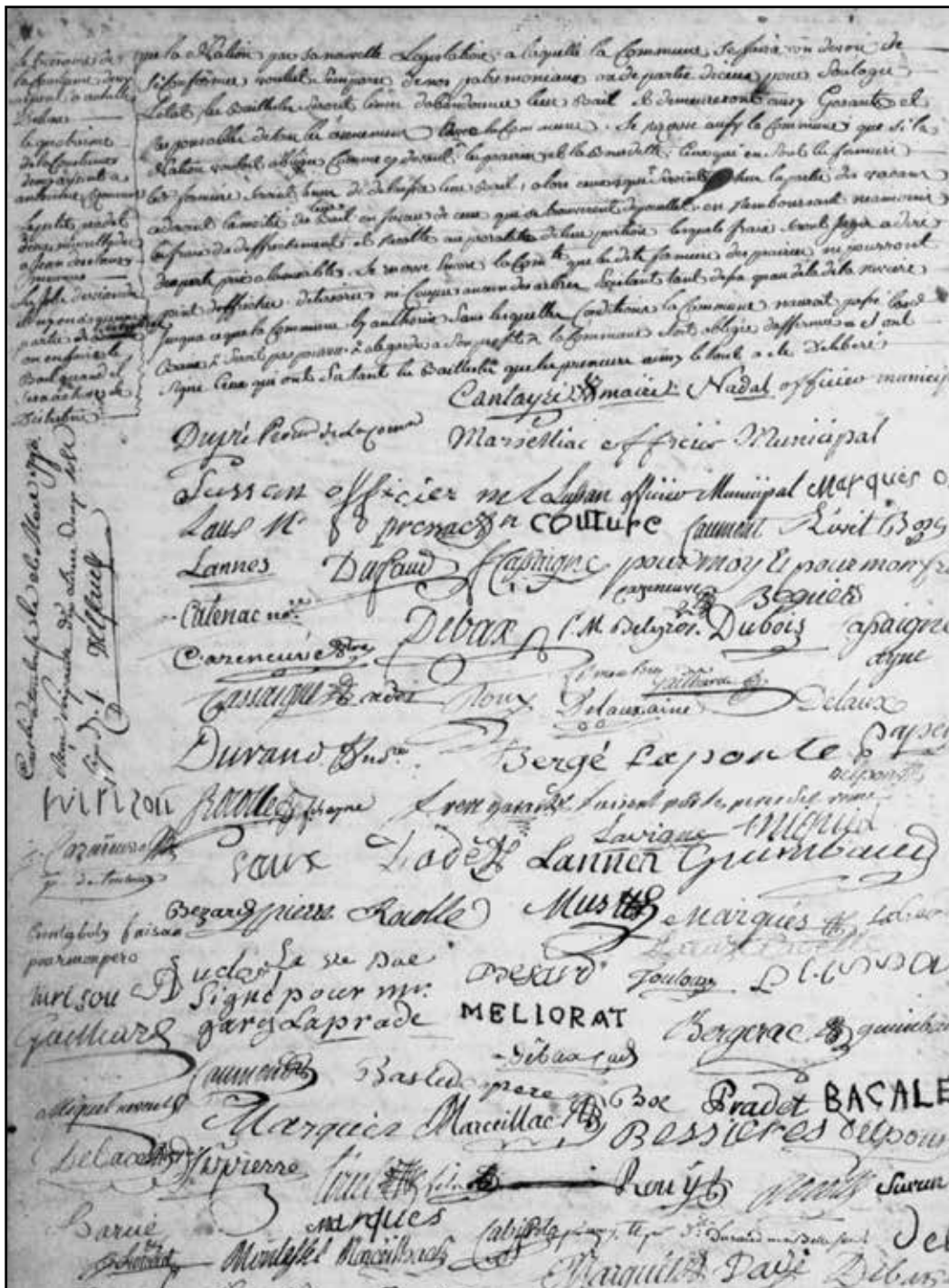
Des informations sur les évènements lui parvenaient, surtout lorsque ceux-ci transformaient le paysage politique, et que les pratiques s'en trouvaient modifiées jusque dans les campagnes, la transmission pouvant parfois être incomplète.

Si la presse existait, les nouvelles mettaient du temps pour traverser le territoire français.

La gazette réputée de l'époque, la "Gazette de Leyde" (1) refuse de publier les nouvelles reçues de Paris évoquant les affrontements sanglants dans la capitale.

Des informations circulèrent tout de même et l'on pensa aux prémices d'une guerre civile ou à une histoire de brigands menaçant les récoltes, ce qui créa une « Grande Peur » se répandant dans plusieurs régions. Cette peur toucha de nombreuses villes, dont Toulouse, et de nombreux villages de ses environs.

De la Révolution naîtra, par réaction, un réseau de médias pour informer les Français de ces faits exceptionnels. La propagation des journaux s'affirme peu à peu et elle



Procès-verbal de la délibération du 22 décembre 1789 à Blagnac avec la signature des Caumont (AM Blagnac)

participe à la constitution d'un réseau d'informations, espace public politique et aussi littéraire.

Pendant la jeunesse de J.B. Caumont, les idées de liberté et d'égalité devant la loi ont fait leur chemin. Les réponses que ce pouvoir a faites aux différents événements et revendications populaires ont discrédité le souverain, jusqu'à ce que la Convention Nationale abolisse la Royauté le 21 septembre 1792 et proclame la République.

La France va passer d'un roi disant : "la loi, c'est moi", à sa décapitation.

De 1766 à 1840, la vie de Jean-Bernard Caumont s'est déroulée dans une remarquable suite de révoltes et de changements impactant la politique, l'organisation sociale, mais aussi pendant un siècle d'émergences scientifiques et industrielles modifiant de façon profonde les manières de vivre et de penser.

A noter que Jean-Bernard CAUMONT et Antoine CAUMONT étaient présents à l'assemblée de la communauté de Blagnac, qui s'est tenue le 22 décembre 1789, avec environ deux-cents autres hommes et femmes, pour décider le partage des terres communales aux Quinze Sols, au bénéfice des habitants et bien tenants. Leurs noms figurent dans la délibération et tous les deux signent le registre.

LE MÉTIER DE CHARPENTIER

*Charpente de la
grange de la ferme
de Barricou,
quartier
d'Andromède
(Blagnac et
Beauzelle)*

Nous avons dit que l'instruction n'était pas très répandue dans les familles du tiers Etat quand Jean-Bernard était enfant, même si une école était installée à Blagnac dans la maison de ville. Un maître et une maîtresse y enseignaient, les pauvres pouvant recevoir l'instruction gratuitement. (2)

Les parents, selon leurs possibilités, essayaient d'apprendre à leurs enfants tout ce qui pouvait leur être utile, le plus souvent leurs propres savoirs manuels et tech-

niques. C'est dire que les métiers nécessitant une formation précise étaient souvent enseignés dans l'enceinte familiale, ou sous forme de placement dans une autre famille.

Dans la famille Caumont, le père, charpentier, a enseigné son métier au plus jeune de sa descendance. Il assurait ainsi son avenir. Le jeune garçon semblait certainement capable de s'engager dans cette voie qui sollicite des qualités, dont un sens important des responsabilités. Le fils a sûrement bénéficié de la reconnaissance due à l'accompagnement de son père dès le début de sa carrière, la transmission familiale apparaissant comme un gage de qualité.

Pour être un bon charpentier, un corps robuste et de l'adresse étaient nécessaires, avec de la réflexion et de la créativité. Il était important, aussi, de ne pas être sujet au vertige.

Le métier de charpentier existe depuis l'Antiquité. Il n'est pas très représenté en Mésopotamie et en Egypte, mais il



l'est en Grèce où les premiers temples sont faits de bois. A partir du XII^e siècle, le charpentier devient un professionnel aux compétences reconnues. Le terme de charpentier se répand au siècle suivant. Cette profession n'ayant pas droit à l'erreur fut l'une des premières professions à se regrouper et à s'organiser.

En effet, la construction des cathédrales nécessite que les maîtres bâtisseurs et, en particulier les maîtres charpentiers, voyagent de chantiers en chantiers et partagent leurs savoir-faire. A la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, les charpentiers sont souvent en première ligne lors des grandes grèves qui marquent l'époque.

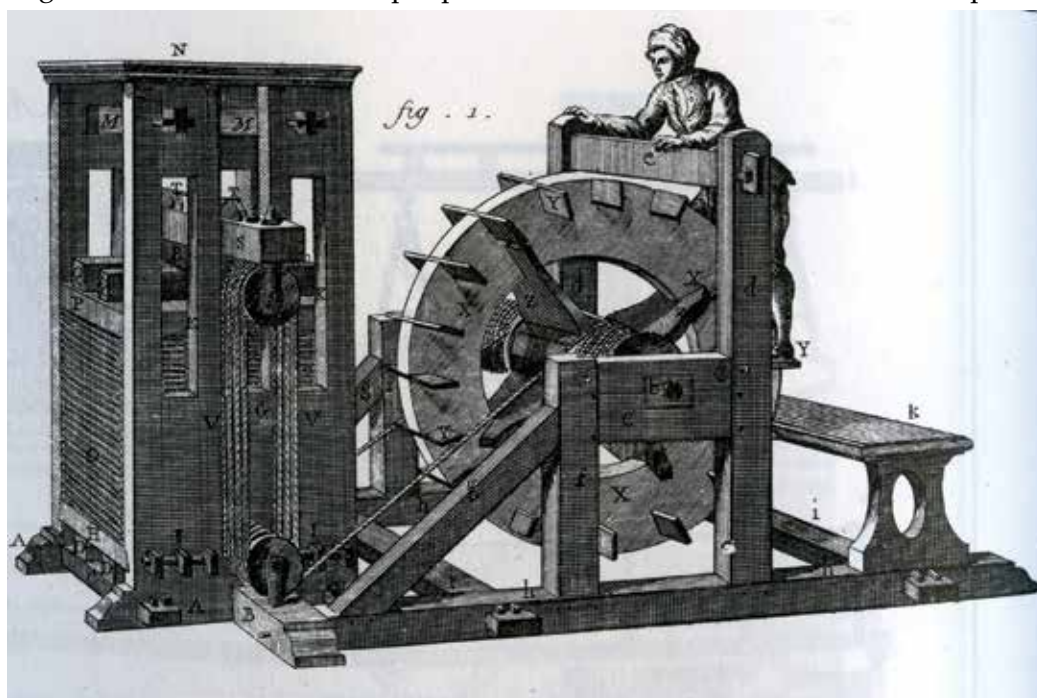
Le charpentier est l'ouvrier qui assemble des pièces de bois soutenant la construction. Nous trouvons la définition du métier dans l'Encyclopédie de Denis Diderot et de Jean d'Alembert (1758) : le charpentier est « l'ouvrier qui a le droit par lui-même de faire, ou de faire exécuter, tous les ouvrages en gros bois qui entrent dans la construction des édifices. »

Il participe avec les maçons et les tailleurs de pierre à la construction des différents bâtiments : maisons, granges, moulins, châteaux, cathédrales, ponts...

Il convient, dans ce métier, d'adapter son travail à l'objectif final en tenant compte des moyens et des contraintes qui varient nécessairement d'un chantier à l'autre, avoir l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe, répondre de façon rapide et efficace aux problèmes de tous ordres qui peuvent se présenter lors de la réalisation du projet. Outre les charpentes composées d'un assemblage complexe de poutres, solives, chevrons, il fabrique les appareils de levage, comme les roues à écureuil.

Remarquons que l'on distingue dès les XVI^e et XVII^e siècles ces charpentiers dits de "grande cognée", avec les charpentiers de "petite" cognée, qui se spécialisent dans des ouvrages de plus petites dimensions, comme les meubles, les bancs, les portes et que l'on nommera plus tard des menuisiers.

Les charpentiers ont utilisé des matériaux et outils existant au fil du temps : citons la craie, la ficelle pour indiquer une position, la graisse et le savon pour huiler les différents mécanismes. Citons aussi l'équerre ou "pied du roi" au XVIII^e siècle, un instrument formé de deux pièces ajustées en angle droit, permettant de vérifier les angles ou de les tracer. Le compas permet de dessiner des cercles, de les comparer,



*Roue à écureuil
dans l'encyclopédie
de Diderot*

de mesurer ou de reporter des distances. L'herminette, une petite hache dont le plan du tranchant est perpendiculaire au manche sert à débarrasser le morceau de bois de l'écorce, c'est-à-dire à parfaire l'équarrissage des pièces.

Dès le XIII^e siècle et surtout le XV^e, le principe de la roue est adapté aux engins de levage afin de monter des charges lourdes et sont mises au point ce que l'on nomme des roues à écureuil. Ces roues à écureuil sont des instruments fixes, arrimées à la maçonnerie. Lorsqu'elles ne sont pas en activité ou que la construction s'élève, les charpentiers les démontent et les positionnent plus haut. Ces grues sont actionnées grâce à un tympan dit aussi cage "d'écureuil" ou treuil à tambour, constitué par un grand tambour mobile. Le tambour enroule la corde qui tire la charge à soulever. L'énergie est créée par le poids des hommes qui marchent à l'intérieur sur des planches ou des lattes placées à cet effet. Une poulie munie d'un cliquet anti-retour évite que la charge n'inverse le sens du tambour. De lourdes pièces pourront ainsi être levées.

Le métier s'apprend par la répétition des gestes enseignés par le charpentier formateur et nécessite une pratique régulière.

Les bois devaient être suffisamment durs selon les pièces placées, les possibilités techniques des outils étaient simples.

De la force, de l'équilibre et de la concentration étaient indispensables pour réaliser le travail : évaluer les dimensions, tracer, suivre un trait de coupe, évaluer les dimensions des pièces, réaliser des manipulations particulières selon le chantier en gérant ses mouvements. Il fallait aussi savoir garder son équilibre sur de longues poutres lourdes à déplacer, manipuler, enjamber, dans des situations de montages en construction souvent dangereux.

La concentration devait être absolue.

Les charpentiers utilisaient du chêne pour leur construction car son bois est très dense, très résistant, mais le chêne est cher. Il correspond à des éléments d'une charpente qui doivent présenter une très grande solidité. Il est associé à des résineux, parmi lesquels le pin et le sapin, de prix plus accessible. Beaucoup de bâtiments traditionnels étaient un mélange bien pensé de chêne pour les pièces verticales et de résineux pour les parties de la charpente qui pouvaient se contenter d'un bois moins coûteux.

La vie d'un arbre et la manière dont il a été abattu ont aussi des conséquences sur les qualités de son bois. Un arbre grandit plus ou moins vite, selon qu'il pousse en

Chêne vert
(Source Freepik)



forêt, dans des espaces naturels ou des plantations. Un bois très résistant provient d'un arbre qui se forme sur le long temps. Le mélèze, par exemple, est un conifère poussant très lentement. Il résiste au temps et il est recherché pour la charpente. La saison d'abattage a aussi un impact. La sève étant une nourriture recherchée par les insectes, il convient d'abattre les arbres quand ils sont les plus pauvres en sève, ce qui rend leur bois moins convoité par les parasites.

Le bois étant moins riche en eau l'hiver, et de ce fait, séchant mieux, il est plus dense, plus résistant, moins vulnérable à la pourriture et moins attaqué par les champignons.

Les arbres étaient donc abattus de novembre à février, quand la nature est au repos. Certains charpentiers achetaient le bois, d'autres coupaient les arbres.

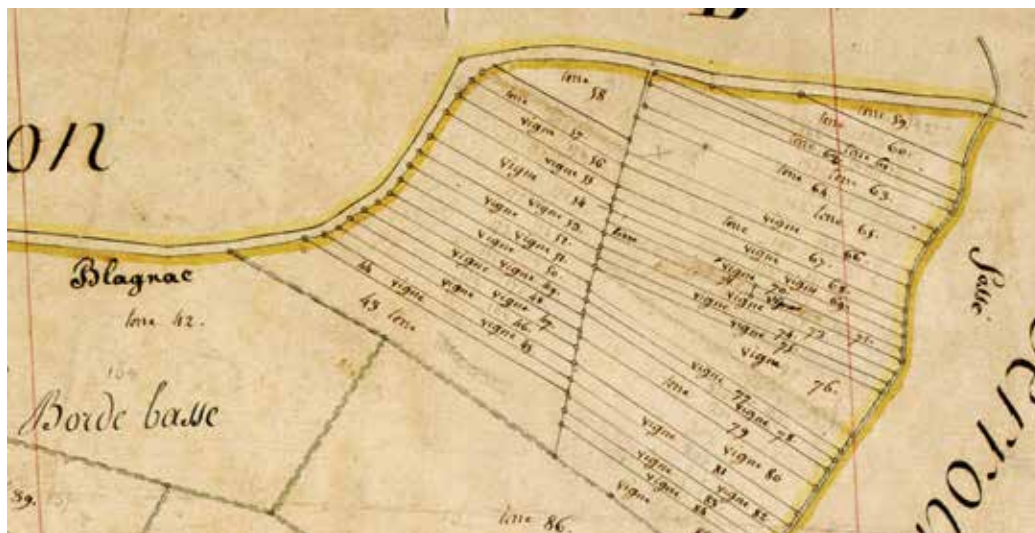
Précisons tout de même que les ouvriers du bois récupéraient aussi, dans les charpentes à démolir, tout le bois qui méritait encore d'être utilisé.

CAUMONT, PROPRIÉTAIRE DE TERRES AGRICOLES



Maison et patus de Jean Bernard Caumont, cadastre de 1809, section 82, rue des Nobles - actuellement Bacquié-Fonade - à Blagnac (AD 31 3P1074)

Les documents conservés à la mairie de Blagnac pour le début du XIX^e siècle montrent que J-B. Caumont était également un propriétaire de nombreuses parcelles de terre. Le cadastre dit de Napoléon, indique qu'il possédait 71 parcelles de terres, vignes, etc. en plus de sa maison. Ses propriétés sont situées dans divers quartiers, soit aux Ramiers, dans la section D, dite Baradels, la section F ou Des Peyroux, la section H ou du village et la section C. Caumont est aussi propriétaire de parcelles à Colomiers.



Terres de JB Caumont dans le quartier de Bordebasse à Blagnac, sections 59 et 67 du cadastre de 1809 (AD 31 3P1074)

Au total, leur superficie est de presque 39 arpents de Toulouse, soit environ 22 hectares. Cela fait de lui un propriétaire « moyen » au sens qu'il ne possède pas une grande exploitation agricole comme pouvaient en avoir les riches Toulousains de l'Ancien Régime. En même temps, il se situait bien au-dessus de la plupart des autres habitants par l'étendue de sa propriété. Nous savons aussi que lors du partage des terres communales en 1790, au début de la Révolution, Caumont a pu acquérir une parcelle qui se trouvait dans ce que nous appelons les Quinze Sols. Se pose alors une question : Caumont était-il plus artisan que paysan ? Exploite-t-il lui-même ses terres, on les faisait-il exploiter par des brassiers ou journaliers ? Ses terres avaient-elles des arbres qu'il pouvait couper pour son travail de charpentier ? Les documents ne nous le disent pas.

LES IMPÔTS DE L'ANCIEN RÉGIME À LA RESTAURATION

Les populations de la France d'Ancien Régime étaient soumises à plusieurs types de prélèvements. L'Église catholique prélevait la dîme pour l'entretien du clergé et des églises. Les seigneurs, nobles ou non, prélevaient des droits seigneuriaux dont le cens et le champart. L'État n'était pas en reste avec des impôts directs et indirects dont le plus important était la taille qui pesait sur la propriété foncière. Dans notre région, toutes les terres ne payaient pas la taille, une terre pouvait être dite « roturière » et le propriétaire, noble ou non, devait payer cet impôt. En revanche, pour les terres dites « nobles », la taille ne s'applique pas quel que soit le statut du propriétaire. Les compoix, ancêtres de nos cadastres, permettaient de déterminer l'étendue et la valeur des propriétés et de répartir la taille équitablement. Parmi les impôts indirects, la gabelle, taxe sur le sel, constituait une dépense importante pour les ménages, surtout les plus modestes.

Guy Eché signale que le 25 mars 1789, les habitants de Blagnac âgés de vingt-cinq ans au moins et inscrits sur les rôles des impôts se réunissaient pour rédiger le cahier de doléances de leur commune, destiné à préparer les États Généraux. Trop jeune encore, Jean-Bernard Caumont en était absent.

Quand la Bastille tomba, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le 26 août 1789, affirma que "les hommes naissent libres et égaux en droits" (art.1) et que "la loi est la même pour tous" (art. 6).

S'il revient à l'état d'entretenir la force publique et de faire face aux dépenses d'administration, cette charge doit être "également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés" (art 13). La contribution publique est nécessaire, "librement" consentie et répond aux besoins réels de l'État.

Pendant la Révolution, de nouveaux impôts sont votés :

- la contribution foncière, le 23 novembre 1790, concernant les propriétés foncières ;
- la contribution mobilière, au début en l'année 1791, qui présentait deux éléments : une taxe civique égale à la valeur de trois journées de travail et une taxe sur les revenus de l'industrie et la richesse mobilière ;
- la contribution des patentes qui s'adresse aux personnes exerçant une activité commerciale, industrielle ou libérale ;
- la contribution sur les portes et fenêtres, qui fut instituée en 1798. Elle évaluait le revenu par le dénombrement des ouvertures d'une habitation.

Si les discours sur la fiscalité à la Convention sont marqués par les discours égalitaristes, se diffuse, en même temps, l'idée que "nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation de contribuer aux charges publiques". Payer l'impôt devient un symbole de citoyenneté.

Le contribuable adhère à l'impôt, le sachant nécessaire au fonctionnement des institutions et juste, car il est adapté aux avoirs de chacun.

"Impôt unique, impôt inique", disait en son temps Voltaire.

Et Lavigne écrit que "l'ordre et la clarté ne furent réellement introduits dans nos finances que par la Révolution lorsque, par l'application du système décimal, la livre prit le nom de "franc", qu'elle fut divisée en cent parties égales, ou centimes, et fit disparaître les autres monnaies.

Napoléon Bonaparte organise, avec la loi du 17 février 1800 l'administration du territoire français : chaque département aura un préfet représentant le pouvoir central et dont l'une des missions est de faire rentrer les impôts et de participer à leur contrôle.

LES APPELS DE TAXES À J.B. CAUMONT ET CE QU'ILS NOUS APPRENNENT

Le contribuable J.B. Caumont possédait de nombreuses parcelles. Il vivait sans doute correctement de son métier de charpentier. Des terres cultivables sont un placement.

Parcourons les documents adressés à notre charpentier en 1797, 1800, 1803, 1805, 1810, 1811, 1813 et 1816, datés jusqu'en 1805 selon le calendrier républicain.

Ils émanent du canton de Toulouse ou du département de la Haute-Garonne.

Ces taxes sont payables tous les mois, mais certains appels le sont dans les trois jours, ou même dans les vingt-quatre heures pour un avertissement datant du 28 février 1813 et ayant pour objectif « l'armement et équipement de six cavaliers ».

Lorsque l'on examine les papiers de J.B. Caumont parvenus jusqu'à nous, on voit que les avis fiscaux occupent une grande place. Pour l'essentiel, ils portent sur les principaux impôts directs de cette époque (Révolution, Premier Empire, Restauration). En tant que propriétaire à la fois de terres et d'une maison, Caumont est soumis à la contribution foncière avec deux composantes, la partie imputée aux terres possédées et la valeur présumée des revenus qu'elles produisent, et la partie propriété bâtie qui porte sur sa maison et ses dépendances. Cette contribution foncière est un impôt dit de répartition, c'est-à-dire que le gouvernement fixe une somme pour chaque département et pour chaque commune. La mise en place du cadastre permet de répartir la somme due par Blagnac entre tous les propriétaires de terres et de bâtiments.

Caumont est également soumis à la contribution personnelle et mobilière. Celle-ci est également un impôt de répartition et pèse sur la valeur locative des immeubles possédés par Caumont, très similaire dans son esprit à la taxe d'habitation de notre époque. Elle pouvait aussi peser sur des domestiques ou des chevaux, mais rien ne nous dit que Caumont employait un ou plusieurs domestiques ou possédait un cheval.

La contribution des portes et fenêtres fait porter le montant de l'impôt au nombre et à la taille des ouvertures extérieures des maisons d'habitation. D'une certaine façon, elle fait payer une certaine forme d'ostentation, portes et fenêtres et leur taille étant souvent liées au prestige de la construction. Nous ne savons pas à quoi ressemblait la maison de Caumont mais il payait cet impôt comme l'ensemble des Blagnacais.

Un document de 1797, réglable dans les trois jours, est envoyé par le canton de Toulouse, commune de Colomiers ; la somme doit être donnée au percepteur

Quittance de
paiement de
patente An 9
de la République,
(Collection BHM)

PATENTE ^{de charpentier} de maison, pour l'an 8 -

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE,

COMMUNE de Blagnac dont la population est de _____ ames.

 Bon pour l'an huit de la République.

N.° 77.

Nous ^{préfet de} département de la Haute-Garonne, sur la présentation et remise à nous faites par le citoyen Jean Bernard Caumont ayant son principal domicile dans la commune de Blagnac de la quittance à lui délivrée le 16 nivôse an 9 par le citoyen Hilmas - receveur au bureau de l'enregistrement de Toulouse sous le n.° 963 - de son registre de recette; de laquelle il résulte que le dit citoyen Jean Bernard Caumont déclaré vouloir exercer la profession de maçon et charpentier

et qu' il a payé la somme de vingt quatre francs savoir celle de 5 fr. pour le droit fixe, et celle de 60 c. pour le dixième de la valeur locative de son habou suivant le tarif et la loi du 1.° brumaire an 7, pour l'an 8

lui avons en conséquence délivré la présente patente, au moyen de laquelle il pourra exercer pendant l'an 8 la susdit. profession de maçon et charpentier

sans trouble ni empêchement, en se conformant aux lois et aux réglemens de police.

Et a le dit citoyen signé tant au registre, sous le n.° 77 - ci-dessus, que sur la présente.

Fait et délivré à Toulouse le 16 nivôse an 9 - de la République française, une et indivisible.

Caumont  J. L. Richard
Hilmas Préfet
Hilmas

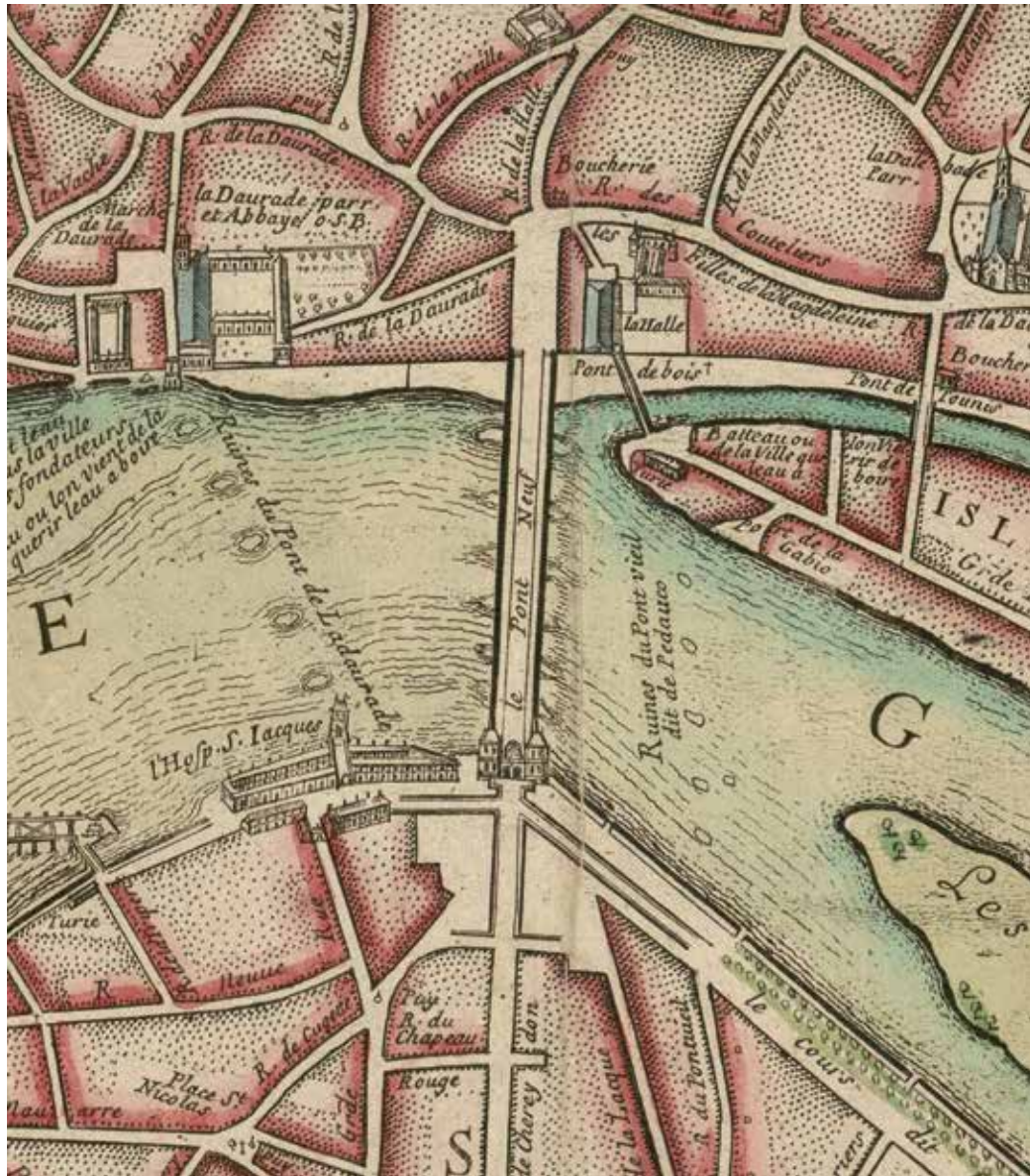
Albert, qui reçoit les contributions directes du canton. Il concerne le foncier. Si l'impôt n'est pas payé au moment, "il sera usé de contrainte et de saisie". Cet avis est déclaré conforme à l'arrêté du département du 12 novembre 1797, signé par Albert et il réclame aussi le paiement des "impositions locales des trois années antérieures". Un autre document de 1813, au mois de janvier, porte un appel aux contributions directes de la commune de Blagnac ; il concerne à la fois la contribution foncière, personnelle et mobilière, foncière des propriétés bâties, et celle des portes et fenêtres.

Dernière contribution directe payée par Caumont, la patente. A la différence des impôts cités plus haut, la patente n'est pas répartie entre les habitants du village

mais payée en fonction des activités de chacun. Elle compte deux parties, une partie en fonction du métier exercé, une partie en fonction de la valeur locative des locaux utilisés. Est-ce que Caumont avait un local pour son activité de maçon et de charpentier ? Il est possible qu'il gardât ses outils et les quelques matériaux utiles dans sa maison ou dans un petit bâtiment attenant (peut-être avec ses outils agricoles).

Par exemple, un avis de patente de maçon et charpentier, signé à Toulouse le 16 décembre 1800, demande le paiement de cinq francs pour le droit fixe et celle de soixante centimes pour le dixième de la valeur locative", pour pouvoir exercer la profession "sans trouble ni empêchement, en se conformant aux lois et aux règlements de police". Le document émane de la Préfecture du département de la Haute-Garonne. Il a été signé par J.B. Caumont et le mandataire de la préfecture.

Les papiers indiquent aussi que Caumont paie des droits d'octroi. L'octroi est un impôt sur la consommation des villes et touche toutes sortes de marchandises. Il n'est pas impossible, par exemple, que Caumont ait pu faire entrer dans Toulouse des matériaux pour des chantiers : bois de charpente, pierres et sable pour la maçonnerie... Pour ses chantiers à Blagnac, normalement, il n'avait rien à payer si les matériaux venaient de la commune ou d'une commune rurale des alentours.



Plan de Toulouse, Albert Jouvin de Rochefort, 1770, gros plan sur l'octroi de Saint-Cyprien à l'entrée du Pont neuf

Caumont a reçu une quittance du droit d'octroi datant du 15 avril 1803, émanant du bureau de Saint-Cyprien (certainement la porte par où il est entré en ville venant de Blagnac).

Les papiers sont muets sur d'autres formes de fiscalité indirecte : les taxes sur l'alcool, le tabac, les cartes à jouer, le sel... Ces taxes étaient payées au moment de l'achat et ne donnaient pas nécessairement lieu à des reçus. Si Caumont buvait dans une auberge, il payait une taxe, s'il fumait ou prisait du tabac, il devait payer, mais cette consommation nous reste invisible.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

Au fil des textes et des recherches apparaît la figure d'un charpentier blagnacais, riche de son métier, mais aussi propriétaire d'un important capital foncier à Blagnac et dans les communes avoisinantes. Il a fait partie de cette génération née sous l'Ancien Régime et devenue adulte pendant la Révolution française. Notre association a acquis ses papiers fiscaux dans une vente pour en éviter la dispersion. Ces documents fiscaux nous ont mené à explorer les traces de son existence dans les archives municipales et départementales. Ces documents seront remis officiellement aux archives communales, par Blagnac Histoire et Mémoire, pour garantir leur préservation.

BIBLIOGRAPHIE

- Documents des Archives municipales de Blagnac : 1 G 6, 1 G 9 ; 2 G 4 (pour le cadastre et les documents fiscaux) ; les registres paroissiaux et l'état civil est en ligne sur le site des Archives départementales.
- Bertrand Lavigne, *Histoire de Blagnac*, Toulouse, L. Capdeville, libraire éditeur, 1875.
- Guy Eché, *Blagnac, ville et village*, Toulouse, Eché, 19, rue Délieux, 1985.
- René Rémond, *Introduction à l'histoire de notre temps*, tome 1: l'Ancien régime et la Révolution, Editions du Seuil, 1974.
- Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Jean-François Pinagot (sur les traces d'un inconnu 1798-1876)*, Flammarion, 2016.
- Revue *Blagnac Questions d'Histoire*
Numéro spécial "Gouverner Blagnac du Moyen-Âge à nos jours", novembre 2020.
Blagnac, "1789-1799, le village et la révolution".